CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des *avis commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins: la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi; de la Mobile à 9 heures et demi du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents,
28 et 29, Nouv. lle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont priés à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

POUR LOUISVILLE et les Ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur ROMER, capitaine Wm Pey, ayant la majeure partie de son chargement à bord, partira le mercredi 16. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers de la chambre et de l'avant, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
12 mars 28 et 29, Nlle. Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON—Le brick EXPORT, ... ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira ... immédiatement à bord, en face le poteau no. 26, ou à
29 fevrier HARROD & QUARLES.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais AI CELIA, capit. John Black, peut encore prendre 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à G VANCE & R GAMBLE, 51 Douane

POUR GIBRALTAR—Le brick AI doublé et cheville en cuivre, MARIANE, capitaine David, ayant la moitié de son chargement engagée, partira dans le courant de ce mois. Pour balance de fret, s'adresser au capitaine à bord ou à
R. GRONING & Co.
N. B.—Des avances seront faites sur consignation chargées à bord de ce bâtiment. 11 mars

POUR LE HAVRE & BORDEAUX—La belle barque neuve **Louisiana**, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée partira positivement le 1er. d'avril. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
JULES LE BLANC & Co.
9 mars 103, rue Royale.

POUR BALTIMORE—Le beau brick fin voilier PILGRIM, capitaine Martin, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à
HARROD & QUARLES,
22 fev 18, rue de la Douane, No. 29.

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais, fin voilier **CONSBROOK**, capitaine Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE,
22 fev 18, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A I CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore prendre pour le compléter 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à
19 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
12 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. I. ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, pour 8 ou 10 passagers, s'adresser à
12 fev JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue no. 52, ou à 12 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool—La barque anglaise A. I. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillée en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
12 fev Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18

Pour Liverpool—Le navire anglais A I ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à Wm. VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—Le brick mexicain ..., capitaine Espinosa, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira ... Pour balance du fret de 180 barriques ou passage, s'adresser à
... 15 mars J FRATS & FILS

Pour la Baie de Galveston (Texas)—La solide goëlette, le ..., HENRY, capitaine Grimes, ... la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à ... rue St Louis, ou à
W. BRYAN, 36, Vieille Levée.

Pour la baie de Galveston et le lac Sabine—La superbe goëlette fine voilière, ..., ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser rue de la vieille Levée, No. 36 à 17 mars W. BRYAN.

POUR MATAGORDA.—La goëlette fine voilière WILLIAM & FRANCIS, capitaine Watts, doublée et chevillée en cuivre, est maintenant prête à recevoir son chargement, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
WM. BRYAN,
27 fev no. 36, Vieille Levée.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
19 mars R. & J. CURRELL.

A FRETER—La goëlette FORESTER capitaine Russell, du port de 100 tonneaux, est prête à recevoir sa cargaison. S'adresser au capitaine à bord, ou à Jn. A. PECK,
10 mars 29, rue Bienville

A FRETER.—Le brick Daniel Webster, capitaine Gooduch, maintenant de l'autre bord du fleuve, est en bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 mars No. 24, rue de la Douane.

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ELIZA DAVIDSON, enrégistré du port de 198 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien grée, porte 2000 barils ou 300 boucauts de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face de la rue Poydras, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
19 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER.—La barque de construction de Baltimore JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublée, clouée et chevillée en cuivre, A. I., commandée par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
19 fev rue Bienville, No. 47.

A FRETER.—Pour un port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à
LATASTE & BRULATOUR,
24 fev rue Royale, no. 17

A LOUER OU A FRETER.—La belle barque anglaise MADRASS, A. I., doublée, clouée et chevillée en cuivre, commandée par H. Thornton, portant environ 1000 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, deux rangs au-dessous du marché aux légumes, ou à
WILLIAM VANCE,
22 fev no. 18, rue Douane.

A FRETER.—Pour un port du nord de l'Europe ou de la Méditerranée.—Le beau brick lubeckois FLORA, capitaine Shrein, du port de 183 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face le poteau no. 50, ou à
27 fev LATASTE & BRULATOUR

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION LAUTIER—Vente par le régisseur des Testamens—Lundi 18 avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Jules Lautier, l'esclave nommé: **TINA**, âgée d'environ quarante huit ans, s'adonnant parfois à la boisson.

Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testam.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 mars

SUCCESSION de feu EVANS—Vente par le Régister des Testamens—Mardi 19 avril 1836—à midi, à l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession du feu Robert Evans, les actions et propriétés foncières, savoir:

1. Onze actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance des Négocians, sur chacune desquelles la somme de trente piastres a été payée.

2. Dix sept actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, sur chacune desquelles la somme de cinquante piastres a été payée.

3. Une action du fonds capital de la Compagnie de Presse à coton d'Orléans.

4. La moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delord, au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sous le numéro dix neuf, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt décembre 1828 et annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, notaire public, le 30 janvier 1829, ledit lot ayant, mesure française, cinquante et un pieds de face à la rue des Cours des Tritons, cinquante pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le sépare du lot no dix huit, cent dix huit pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot no, vingt, et cinquante un pieds un pouce sur la ligne du fonds.

5. Une certain portion de terre située au faubourg Ste. Marie, au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, formant encoignure des rues Carondelet et Hevia, mesurant, mesure anglaise, cinquante six pieds de face à la rue Carondelet, sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue Hevia, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: les actions à soixante jours de crédit, et les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des tes.

N. B. Les actes de vente pardevant H B. Cenas, notair public, aux frais des acquéreurs. 18 mars

SUCCESSION SAULET.—Vente par le régister des testamens—Lundi 4 avril 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, à l'effet de procéder à un partage, et pour compte de la succession de feue dame Marie Thérèse Périer, veuve Thomas Saulet, la propriété suivante, savoir: Une langue de terre située sur les derrières du faubourg Saulet de cette ville, ayant mesure américaine, environ deux arpens vingt huit toises trois pieds huit pouces de face à la rue et Promenade, qui doit aboutir au bassin du canal de la Banque, et qui termine le faubourg Saulet, sur environ vingt huit arpens de profondeur, entre deux lignes qui vont en rétrécissant ladite portion de terre, de manière à lui donner environ un arpent quatorze toises et six pouces sur la ligne du fond, parallèles à la rue et promenade dont il s'agit ci-dessus, qui termine le faubourg Saulet, à laquelle profondeur se trouve, d'après les plans, une ligne prétendue des terres de M. B. Macarty; ladite portion de terre étant jusqu'à la ligne du fond d'une contenance superficielle d'environ soixante neuf arpens vingt huit toises neuf pieds; et à partir de ladite ligne du fond, ladite portion de terre continuant d'après les titres à courir en profondeur entre les deux lignes dont il s'agit ci-dessus, toujours en rétrécissant ladite portion de terre, qui se termine en pointe vers les fourches du bayou, conformément au plan dressé par Pilié, voyer, qui sera exposé à l'Arcade. La dite propriété est bornée d'un côté par les terres de M. White, et de l'autre par celles du Canal de la Banque.

Conditions de la vente: Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et qui seront divisés par coupons à la convenance des héritiers.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud, not. public, aux frais des acquéreurs. 1 mars—30

SUCCESSION PRENDERGAST—Vente par le régister des testamens—Lundi 18 avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Mary Prendergast les esclaves, savoir:

1o. Isaac, nègre âgé d'environ 53 ans,
2o. Judith, sa femme, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, maladive et ses deux enfans Maria âgée d'environ huit ans et Isaac, âgé d'environ six ans.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

WFC DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs
17 mars

SUCCESSION de McDOWELL.—Vente par le Régister des Testamens—Cour des Preuves.—Lundi vingt huitième jour de mars 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis quinze actions au fonds capital de la "Compagnie d'Assurance Commerciale" de cette ville, payées en entier; aussi à 4 heures p.m. au bureau du Régister des testamens, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, en cette ville, les effets mobiliers dépendant de la succession de Henry McDowell, décédé, consistant dans une presse et outils à graver, une planche en cuivre, un échantillon d'une carte de l'Etat du Mississipi, un lot de cuivre et plaques d'airain, avec un lot de livres, cartes et cartes marines, &c.

Conditions de la vente, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
17 mars Régister des Testamens.

SALLE ENCOIGNURE ROYALE & ORLEANS.

Continuation pour quelques représentations du SPECTACLE EXTRAORDINAIRE DE **M. ADRIEN.**

AUJOURD'HUI, et jours suivans, à 7 heures, **UNE BRILLANTE REPRÉSENTATION** Composée de tout ce qu'il y a de plus intéressant et d'agréable en ce genre.

M. ADRIEN divisera sa soirée en trois parties. Dans la première, il exécutera quinze expériences et jeux d'adresse, avec une dextérité rare.

Dans la seconde partie il conduira l'œil du spectateur de surprise en surprise, et effrira aux dames un nombre de belles récréation qui charmeront leur attente.

Entre autres, il escamotera son épouse, dans un sac suspendu à 4 pieds de terre. Cette singulière expérience a été créé à New York.

Le spectacle sera terminé par le Fantascope, dans lequel paraîtront des nouveautés.

M. ADRIEN, déjà connu, ne donne pas d'autres détails; mais il ose espérer que le public sera satisfait par les soins qu'il a pris pour rendre ses dernières représentations agréables sous tous les rapports.

M. ADRIEN se propose de donner, à compter du 21 de ce mois, quelques représentations pour les personnes de couleur, qu'il n'a pu admettre jusqu'ici, vu la petitesse de son local.

☞ Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures. Entrée—$1; moitié pour les enfans audessous de 3 ans. 15 mars

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresses.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Stickney,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Waters,	Wills,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Long,	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE
Mademoiselle Rosaline Stickney.
Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entré.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permis de leurs maîtres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur **Luzemberg** visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur **Lewis** en est le médecin sédentaire. 28 nov—☞

CALLIGRAPHIE.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement devant être fermé plutôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons jusqu'au moment où chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M. et finissent à 10 heures P. M 22 fev

TRAITES sur New-York, à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
9 mars 47, rue Toulouse.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.—Les soussignés désirant quitter incessamment le pays, offrent à vendre à des termes très avantageux, le fonds parfaitement achalandé du café connu sous le nom de "Marine Coffee House," qui est situé sur la levée entre les deux halles.

La position favorable de cet établissement jointe aux soins qu'on a constamment apportés à y entretenir le patronage du public, en sont la plus sûre recommandation.
16 mars—3 BINET & BONNELY.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse.

LES actionnaires de cette compagnie sont invités à se présenter aux bureaux de la compagnie d'assurances de l'Océan, pour opérer le transfer de leurs actions en celles de la Compagnie de Banque et de Bourse, conformément à la section de l'acte supplémentaire pour amender la charte primitive de la compagnie, promulguée aujourd'hui.

Nouvelle Orléans, 12 mars.
Par ordre,
14 mars ☞ F. BELANGER, secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES bureaux de cette banque sont maintenant ouverts pour la transaction des affaires, à l'encoignure des rues Royale et St Louis, où les dépôts seront reçus et versés en caisse. La direction commencera à escompter jeudi prochain 17 mars, et continuera tous les lundis et jeudis. Les billets présentés à l'escompte doivent être déposés dans la boite les samedis et mercredis de chaque semaine, avant 3 heures.

Le bureau des commissaires pour recevoir les souscriptions au capital est transporté au no 84, près le local de la banque. Par ordre de la direction,
14 mars C. LESSEPS, asst. caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

LA direction procèdera à la nomination d'un caissier de cette institution à sa séance de jeudi, 17 courant.

Les applications pour cette place seront reçus au bureau de la Banque jusqu'au 17 courant.

Par ordre de la direction,
10 mars—3 Chs. LESSEPS, asst. caissier.

Banque de Carrollton.

AVIS est donné à tous les actionnaires de cette Institution que conformément aux dispositions d'un acte adopté par la Législature pour amender la charte primitive et promulgué selon la loi, une assemblée des dits actionnaires est convoquée et aura lieu dans le local de la Banque, à l'encoignure des rues du Canal et St. Charles, le 5 avril prochain, à 5 heures du soir, pour y approuver et accepter les amendements. Il sera, en même temps, soumis à l'assemblé un état de la situation des affaires de la Banque.

Par ordre.
12 mars John NICHOLSON, caissier.

Compagnie du Rail Road et de Banque d'Atchafalaya.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Institution que conformément à la 8me. section de l'acte supplémentaire à l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, un paiement de cinq piastres par chaque action sera dû et devra être payé vendredi, le 1er. avril prochain. Par ordre de la Direction,
Robt. G. DIXON, caissier,

Extrait de la Section 15 de la charte:—Dans le cas où tout actionnaire tiendrait à manque de faire aucun des paiemens, jusqu'à concurrence de vingt cinq piastres sur chaque action, à l'époque où les dits paiemens seront exigibles, cet actionnaire perdra tout droit à la somme ou aux sommes payées sur chaque action souscrite au profit de la compagnie. 12 mars

COMPAGNIE du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya—Avis est donné aux actionnaires de la dite compagnie, que les livres de transfert seront ouverts le mercredi, 16 mars.
Par ordre.
12 mars ROBERT G. DIXON, caissier.

Compagnie d'Assurances de l'Aigle.
Incorporée le 2 avril 1835.
Capital $500,000.
Président Mr Charles Briggs;

Directeurs:

MM Thomas Barrett	MM Edmund J Forstall,
John E Hyde	Henry D. Richardson,
J A Barelli	James Grimshaw.

Secrétaire Mr John Whitehead.

☞ Cette compagnie prend des risques contre l'incendie, les dommages de la mer et des fleuves et rivières, et se charge aussi de garantir les lettres de change et les billets à ordre. Les bureaux sont situés au no 5, rue Royale.
10 mars—1m,3ps JOHN WHITEHEAD, séc.

Compagnie de Banque et d'Améliorations.

AVIS—Des propositions seront reçues au bureau de ladite compagnie jusqu'au 1er avril prochain pour les ouvrages et travaux ci-après détaillés, relatifs à la construction d'un édifice pour la Banque des Citoyens, savoir:

Pour la charpente en fer et serrurerie,
Pour la menuiserie,
Pour la couverture en cuivre,
Pour les marbres et pierres,
Pour les enduits et corniches,
Pour la sculpture,
Pour la peinture,
Pour la vitrerie.

Un entrepreneur ne pourra soumissionner que pour les travaux propres à sa profession.

Le cahier de charges sera communiqué au bureau de la compagnie chaque jour depuis 9 heures a. m. jusqu'à 2 p. m.
9 mars—22 J. H. RABOTEAU, secrétaire.

Compagnie de la Bourse et de la Banque.

AVIS est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital de la COMPAGNIE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE seront ouverts au bureau de la compagnie d'assurances de l'Océan, rue Royale, le 8e. jour de mars et resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés) entre 10 a. m. et 2 p.m.

John B. Byrne,	Thomas Barrett,
Lucien Hermann,	Richard O. Pritchard.
Maunsel White,	Peter Debuys,
Sam'l J. Peters.	Commissaires.

Nouvelle Orleans, 19 fev. 1836. 19 fev—33

BANQUE DE CITE,
Nouvelle Orléans 1er. mars.

LES directeurs de cette institution ont declaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent, sur les profits des derniers six mois, payables aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir de lundi prochain, 14 mars.
2 mars—1m ROBERT J PALFREY, caissier.

AVIS—L'élection annoncée pour aujourd'hui, des Directeurs de la Compagnie de Presse à Coton d'Orleans, est ajournée au 20 mars prochain. Par ordre. W. G. DUNN,
20 fev—☞ secrétaire pro tempore.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent.

Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte, de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou chez M. Gaston Bruslé. 26 fev ☞

DANS LA COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de feu Palmer Smith—Il est ordonné par la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu Palmer Smith, soit convoquée pardevant W Y. Lewis, notaire public en cette ville, pour le lundi 28e jour du mois de mars prochain à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération et de délibérer sur la masse des affaires de ladite succession et de nommer un ou plusieurs syndics pour prendre l'administration d'icelle; et que M. W. Heffman soit nommé défenseur aux héritiers absens.

Nouvelle Orléans, 22 février, 1836.
CHARLES MAURIAN, juge
Pour copie conforme à l'original,
26fev—30 W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

TRAITES sur New York, à vendre par
EASTMAN & BROTHERS,
8 mars no. 30, Vieille Levée.

QUINCALLERIA SUJETO AL DRAWBACK.—El infrascrito acaba de recibir por la fragata Tacitus, quinientos paquetes de quincalleria escogidos por si mismo en las diferentes manufacturas de Inglaterra y bien surtidos para los varios puertos de Mejico. La prática que tiene el infrascrito en el trafique de quincalleria, y la buena calidad de los articulos que ofrece de venta hacen esperar que los commerciantes de aquel país se aprovechen de la oportunidad actual para hacer sus compras ademas cada factura tiene derecho al drawback.
VICTOR DAVID,
11 marzo 38, calle de la Levée Vieja.

QUINCAILLERIE ayant droit au drawback—Le soussigné a reçu par le navire Tacitus, 500 paquets d'objets de quincaillerie, qu'il a choisis lui même dans les diverses manufactures anglaises, avec la connaissance parfaite de ce qui convient aux marchés du Mexique. Ces objets forment un assortiment de toutes qualités, ayant droit au drawback, par petites factures et conviendraient beaucoup aux négocians qui font le commerce de ce pays.
VICTOR DAVID,
11 mars—6 no. 38, Vieille Levée.

MLLE. BEAUVALET, a l'honneur de prévenir qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un grand assortiment de MODES D'ETE, tels que chapeaux de paille de riz, paille d'Italie, chapeaux de crêpe et tissu, dentelles et autre de la dernière mode. L'ouverture aura lieu Jeudi 31 courant. Rue Royale, no. 104. 14 mars—

EN débarquement du navire Unicorn, de Marseille, dix huit caisses Serrures de 4 à 9 pouces; serrures fines pour portes de magasin, serrures pour armoire, en cuivre et en fer; verrouillets de 5 à 36 pouces; loquets à olive; turgettes fines et commune; crochets en fer et en cuivre; garnitures d'armoires; compas en cuivre et en fer; piton à vis; pâtes dorée pour pour glasses, &c. J. LABADIE,
2 mars 59, rue de la Levée.

URNES EN CIMENT PATENTE POUR ornemens de cheminées.

100 Moules pour ornemens de cheminées; objet reconnu essentiel pour prévenir la fumée et la pluie par les cheminées, et donnant un tirant d'air, en outre qu'il sert d'ornement dans un local,—à vendre par Wm. BRYAN,
No. 36 rue de la Vieille-Levée;
Et à la manufacture, rue de l'Esplanade, No. 57.
Chassis de fenêtres, seuils de portes, dalles, etc. etc
7 Mars.☞

SANGSUES—De très grosses sangsues, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD.
9 mars 123, rue Royale.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars—6m L. MILLAUDON.

$25 DE RECOMPENSE—Seront payées à quiconque fournira des informations pour faire arrêter et condamner le voleur ou les voleurs qui ont pénétré de force dans la soirée du 9 mars ou la matinée du 10, dans la maison du soussigné et en ont enlevé environ 100 volailles, &c.
11 mars—3 JOHN KILSHAW.

A VENDRE.—1080 quintaux fer plat; 225 do. do rond; 160 demi pipes vin rouge; 300 barils do; 1400 barils eau-de-vie; 300 do amandes douces; 100 sacs noisettes: 6000 rames papier; 824 barils vin sec; 200 do. do. doux; 75 do vinnigre, 1000 jarres huile d'olive; 30 caisses savon; 105 do amandes; 1280 caisses, 1640 demi, 800 quarts raisins; 60 sacs menthe; 4 caisses ruban en soie de Grenade; 2 barriques cremor; 500 jarres olives; 360 serons amandes en coque; 448 caisses citron, 189 jarres raisins en grapes.
10 mars—8 A. M. MIRANDA & Co.

LETTRES de Change sur Paris et Londres, à vendre par
24 fev M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

$25 DE RECOMPENSE.—Est parti de chez le soussigné dans la nuit du 12 au 13 du courant, le nègre américain nommé **Jack**, parlant un peu le français; taille d'environ 5 pieds 8 pouces, et d'une assez forte constitution. Il est bien connu au marché aux légumes, comme marchand, depuis plusieurs années.
15 mars—3 G. MORIERE FAZENDE.

Trente Piastres de Récompense.—Parti marron de chez le soussigné, demeurant à St. Martinsville, Attakapas, dans le mois de février dernier, le nègre nommé **ISAAC**, âgé de 18 ans, taille d'environ 5 pieds; figure ronde; sa couleur n'est pas trop foncée, il est un peu cambré, il boite un peu, provenant d'avoir eu la cuisse cassée il y a environ 5 ans; il n'a pas emporté de linge; comme il aime à être bien vêtu, il peut se faire qu'il s'en soit procuré en ville; il est descendu dans le steamboat Têche. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le fera loger dans la geole de cet état, ou en donnera avis à M. David, à la Nouvelle Orléans.
11 mars—6 J. J. ROUSSEAU.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
5 piastres de Récompense seront données à quiconque ramènera chez le soussigné faubourg Duvergé, vis-a-vis la ville, ou logera dans une des geoles de cet Etat, le nègre nommé **ALFRED**, âgée d'environ 28 ans, parti marron depuis Lundi dernier, 8 du courant.

Signalement de l'esclave; taille d'environ 5 pieds français, teint clair, figure marquée de la petite vérole, ayant le regard sournois; il parle le français et l'anglais, et est assez connu à la Nouvelle-Orléans. On ne se rappelle pas les vêtements que portait le dit esclave. Mais on présume que son linge était en bon état, attendu qu'il en avait de rechange chez sa mère, qui demeure en ville.
12 mars—4 Jn. Bte. FLEURY.

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre John, appartenant à Mr. Jurdan. Le propriétaire est invité à le réclamer conformément à la loi. J. CHARBONNET,
12 mars Sheriff.

ESCLAVE MARRON EN PRISON.
Le nègre se disant **Thomas Mills**, âgé d'environ 24 ou 25 ans, taille de 5 pides 9 pouces, a été arrêté et logé dans la geole de la paroisse de l'Ascension, le 30 août 1835. Ce nègre a une cicatrice sur le derrière de la tête, une au bras gauche et deux du côté gauche du cou; il est assez bien fait et noir, il dit qu'il est libre et qu'il a été laissé à terre par le Paul Jones, remontant le fleuve.

Le propriétaire est invité à le réclamer, conformément à la loi.
Ascension 22 octobre 1835
12 mars J. L. COMSTOCK, geolier.

ESCLAVE MARRON EN PRISON.
Le négrillon, se disant **George**, âgé d'environ 12 ans, taille de 4 pieds 5 pouces, a été arrêté, logé dans la geole de la paroisse de l'Assomption le 16 décembre dernier, et transféré dans ce dépôt le 16 janvier. Ce négrillon parle français et un peu anglais, très noir et avec de très grosses lèvres, il dit appartenir à M. McKeunen, de la Nouvelle Orléans.

Le propriétaire est invité à venir le réclamer, en payant les frais, conformément à la loi.
Ascension, 5 février 1836.
12 mars J. L. COMSTOCK, geolier.

AVIS—J'ai l'avantage de prévenir le public et mes amis, que j'ai formé une société avec mon parent M. T. Descrime, sous la raison de F. Seignouret & Co.

Je sollicite pour ma nouvelle maison, la continuation de préférence que m'ont toujours accordé les personnes qui ont su apprécier mon établissement.

La plus grande extension va lui être donné pour la bonne confection des meubles d'après les modèles, et tout ce qui paraîtra de plus nouveau en Europe.

Le choix des étoffes et soiries pour meubles, les tentures, tapis, glaces, et généralement tous les objets d'ameublement et le goût seront choisis par le soussigné, qui a fixé sa résidance à Paris.

Un réglement général étant indispensable, j'engage les personnes auxquelles je puis devoir, d'envoyer recevoir, et celles qui me doivent d'avoir la complaisance de faire solder leurs comptes.
F. SEIGNOURET,
7 mars—8 Rue Royale, No. 114.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de cité pour la ville de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes verront, salut: considérant que William Florence et Pierre Landreaux ont acheté à une vente faite par B Beauregard, marshal de la ville, la propriété ci après décrite et qu'ils se sont adressé à moi, soussigné, juge associé, pour une monition ou avis en conformité à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, ayant pour titre, "Acte pour assurer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834.

En conséquence, les personnes à ce intéressées sont sommées par les présentes et averties, au nom de l'état de la Louisiane et de la cour de cité, dans le cas où elles pourraient avancer et soutenir aucun droit, titre ou réclamation à la propriété ci-après décrite, en vertu de quelque défaut de forme dans l'ordre, décret ou jugement de la cour, d'après lequel la vente a été consommée, ou d'aucune irrégularité ou illégalité dans l'estimation et les annonces, dans l'époque ou la manière de la vente, ou en vertu de quelque autre défaut que ce soit, de déduire leurs raisons dans le délai de 30 jours à compter du jour où la présente monition sera publiée pour la première fois par les journaux, pourquoi ladite vente ne serait pas confirmée et homologuée:

Ladite propriété a été vendue par ledit B. Beauregard, marshal de la ville, le 10e jour du mois de mars 1836, à midi, en vertu d'un décret de cette cour daté le 21 octobre 1835 et d'un ordre de fieri facias rendu le 27ème jour du même mois, enrégistré au dossier de la dite cour sous le no 4933, sous le titre "Le Maire et autres contre le lot no 2, dans l'ilet 70," à la vente duquel lesdits William Florence et Pierre Landreaux s'en sont rendus acquéreurs pour la somme de $2600, deux mille et six cents dollars.

Description de la propriété ainsi qu'elle est insérée dans le transfert judiciaire:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Lacourse, dans l'ilet no 70, et désigné sous le no 2. Le dit lot mesure environ soixante pieds de face à la rue du Camp, entre les rues Erato et Thalie, sur environ cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins; d'après la mesure qui m'a été donnée par P. Auvray, commissaire du 7ème district.
16 mars 3 Wm. GRIVOT, juge associé.

MARCHANDISES FRANCAISES.

J. & J. DARRAMON ont reçu par le navire Natchez et qu'ils ont en ce moment en magasin:

Une Balle Contil ..., 1 de mouchoirs de toile et livré blanc, 1 do. serviettes à liteaux en couleurs, 1 do. jaconas; 1 caisse gants de soie unis et à jours blancs, noirs et couleurs; 1 do. mitaines, do. do. do 1 do. bas de soie do. do. do. 1 do cols pour enfans, en mousseline, jaconas et batiste; 1 do. mouchoirs batiste à festons et à ourlets brodés, 1 do. écharpes en gaze et satin très riches; 1 do. voiles; do. unis et brochés, blancs, noirs et verts; 1 douz. robes en mousseline brodées, riches; 1 do tul à la neige, 1 do de batême do. 1 do. tabliers en mousseline brodée: 1 do. pointes en mousseline do. très riches; 1 do pelerines en bobinet.
15 mars

ENLEVE par un dray, sous le no 15, sur la Levée entre 6 et 7 heures du soir, 11 paniers de champagne, dont 12 portent la marque F D B et les 2 autres M J & Co. Les bouteilles sont bouchées et recouvertes d'une feuille d'argent. Le no du dray peut être identifié par plusieurs personnes: le harnais était très usé. Les personnes qui pourront donner quelques renseignemens aux soussignés et les aider à recouvrer les 14 paniers, recevront les remerciemens des propriétaires.

J LE BLANC & Co. rue Royale.
15mars☞ J. OGDEN & Co. rue Gravier.

Fonderie de New-Castle. ET Manufacture de Machines Locomotives.

Incorporée par l'Etat de la Delaware avec un capital de **$200,000.**

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il est maintenant prêt à exécuter dans le plus bref delai et dans le meilleur genre, aux prix les plus raisonnables, tous les ordres qui ont rapport aux travaux de cet établissement. On surveillera avec une attention particulière la construction des **Machines Locomotives**, que l'on garantira n'être inférieures sous aucun rapport à celles importées de l'étranger ou fabriquées dans le pays.

L'établissement consiste en ateliers à machines, sur une très grande échelle, et en immenses fonderies qui peuvent fournir des pièces coulées de toute description, en fer ou en cuivre. Cette usine est située dans la partie Sud-Ouest de la ville de New-Castle, directement sur le chemin à coulisses de New-Castle et Frenchtown qui fait partie de la grande route du Nord au Sud, et sur les bords de la grande rivière Delaware. Cette situation donne à cet établissement, sur tous les autres de ce genre, d'immenses avantages en ce que tous les articles confectionnés dans ses ateliers peuvent être embarqués sur les lieux et être transportés dans n'importe quel partie de l'Union, même au plus fort d'un hiver ordinaire. Sa situation sur le chemin à coulisses présente aussi toutes les facilités imaginables aux personnes qui voudraient visiter l'établissement.

Le soussigné est bien résolu à ne fournir aucun article qui ne soit des meilleurs matériaux et supérieurement confectionnés.

Outre les machines locomotives le soussigné se charge d'établir **Machines à bateaux à vapeur, et stationnaires, à haute et basse pression.**

Bouilloires en fer forgé et en cuivre, de toutes descriptions, pièces à eau, moulins à sucre, rouleaux &c. dito dito dito rouleaux et presses à vis pour coton, tabac et papier, crics et presses à vis et à levier, toute espèce de fortes pièces en fer forgé pour usines, chemins à coulisses, bateaux-à-vapeur &c.

Ouvrages pour les chemins à coulisses, tels que roues depuis trente pouces jusqu'à cinq pieds de diamètre, à moyeu et jantes de fer forgé, roues de fer fondu de toutes formes et dimensions, avec essieux y adaptés.

Pièces coulées en fer et en cuivre, telles que cylindres, tuyaux, rouages, bouilloires, chaudières, alambics, &c.

On se chargera des envoies qu'on fera assurer si on le désire, sans charger de commission.
EDWARD A. G. YOUNG,
Surintendant.
New-Castle, Delaware, 10 octobre 1836.
26 fev—41 3ps

EN débarquement du navire Unicorn, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné: 14 caisses Serrures assorties de 4 à 6 pouces; 50 caisses Eau de Cérises vielle. E. L. BERNARD,
29 fev rue Conti, no. 54.

A VENDRE pour cause de départ, à un prix raisonnable, un jeune et bon cheval sans défauts, avec un cabriolet et ses harnais, convenable pour une famille ou un médecin. S'adresser pour les conditions au no 119, rue Royale. 7 mars-

TERRES AU TEXAS à vendre.—Le soussigné offre en vente différentes terres situées au Texas, de la meilleure qualité et très avantageusement situés étant en général près de la Rivière Rouge ou sur ses bords. Ces terres sont par concessions d'une à six lieues d'étendue; les titres de propriété sont authentiques et clairement établis, comme on peut s'en convaincre en les examinant chez le soussigné. Quelques une de ces terrains sont enclavés dans la concession faite à M. Zavala, sur les bords du fleuve Sabine et près de l'Océan. S'adresser à C. A. WARFIELD,
9 mars—9 No. 69, rue de la Commune.

CIGARRES.—150,000 cigarres de la Havane, de qualités supérieures, à vendre par
9 mars C. WORSLEY, 10 Gravier.

Alexandre Parary vs. John Kellar.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District, j'exposerai en vente à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi, 6 avril prochain, à une heure de relevée, les esclaves ci-après dénommés, savoir:

Jim, nègre âgé d'environ 21 ans.
Celia, négresse âgée d'environ 30 ans.
Mary, négresse âgée d'environ 24 ans.
Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant 3 m F. BUISSON, shérif.

Pierre Pradat contre Leger Borel.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain à une heure de relevée la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente: Un certain îlet de terre situé au faubourg d'Arcantel dans cette paroisse, désigné par le no. trente cinq (35) sur un plan original dressé par le voyer de cette ville et déposé dans l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.
9 mars FRED. BUISSON, shérif.

L. B. Macarty et autres contre A. B. Gaux.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu le mardi 12 avril prochain, à une heure de relevée, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente,

Un certain lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le lot no 3, de l'ilet no 4, sur un plan du dit faubourg dressé par Benj. Buisson, arpenteur, ledit lot mesurant 55 pieds (mesure anglaise) de face à la rue Barthelemi sur 120 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
9 mars FRED. BUISSON, shérif

Towasy, Prieur & Co. vs. Jn. D. Colmesville

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le mardi, 22 Mars, à une heure de relevée, l'intérêt du défendeur dans le bateau à vapeur Louisiana.

Termes de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement sur le dit bateau.
11 mars F BUISSON, shériff.

Rose Metoyer contre James Hurst.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le dix huit avril prochain, à une heure de relevée, l'esclave nommée Rachel, âgée environ 18 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
17 mars FRED. BUISSON, shérif.

AVIS.—Le soussigné possède les moyens bien effectivement guérir les ruptures ou hernies. Il se réfère aux certificats ci-dessous. Son intention est de rester quelques jours en cette ville et ses services sont agréés du public.
WM. ADAIR.

Chez le docteur Sharp, rue Tchoupitoulas, no. 130. Lewis T. Adair sera toujours visible à domicile.

CERTIFICATS.

7 juillet 1835

Je certifie par les présentes que William Adair m'a appliqué deux de ses bandages le 20 avril dernier, ayant une double descente: déjà une d'elles est entièrement guérie, et je ne doute pas que l'autre ne le soit aussi en la soignant attentivement. Je dois ajouter que je n'ai éprouvé aucune difficulté à porter ce bandage jour et nuit, loin de là, j'en ai éprouvé un grand soulagement; j'ai été capable de travailler depuis ce moment plus que je ne l'avais jamais fait—je puis aujourd'hui travailler dans mes champs—une descente est entièrement réduite et j'espère qu'avant peu il en sera de même avec l'autre; mais comme je suis âgé de 62 ans, je ne puis espérer d'être guéri radicalement aussi promptement qu'un jeune homme. Je dois ajouter de plus que ce bandage a toujours retenu mes entrailles en leur lieu et place.

GEORGE CROW.
attesté par JOHN BUTLER.

N. B.—Je dois aussi ajouter que, tant que j'ai porté ce bandage, j'ai pu travailler à ma ferme sans aucune difficulté—depuis de longues années je n'avais jamais été aussi actif.

Je certifie par ces présentes que Wm. Adair a appliqué à mon fils John qui avait une hernie, un de ses bandages qu'il a porté pendant un mois—après ce temps j'ai tout lieu de croire qu'il a été parfaitement guéri.

Signé par moi ce 3 avril 1835.
ISAIAH PLUMMER.

9 juillet 1835.

Cynthiana, 10 février 1835.

La présente est pour certifier que je me suis adressé à Wm. Adair pour faire guérir un de mes négrillons d'une double hernie qui présentait le plus mauvais caractère—après 19 jours d'application du bandage une était réduite, et l'autre, je le pense, ne tardera pas à l'être—je n'hésite pas à recommander Wm. Adair à toutes les personnes qui souffrent de cette infirmité.

Donné sous mon seing ce 10 de février 1835.
JOHN MOOR.

Comté de Nicholas, 27 février 1835.

Je certifie par ces présentes que Wm. Adair a appliqué un de ses bandages à mon fils, qu'il a porté 31 jours: au bout de ce temps je lui ai enlevé, alors il a parcouru la maison, sauté à bas du lit deux ou trois fois, et fait des efforts en se baissant sans qu'il lui en résultat le moindre inconvénient. Je le crois à présent parfaitement guéri. AMBROSE SIMMS.

Je certifie que j'avais un négrillon qui avait une hernie dangereuse d'un côté, que je me suis adressé à Wm. Adair qui lui fit l'application d'un de ses bandages, ce qui l'a guéri de sa descente. Il a porté ce bandage 2 mois et 25 jours, et maintenant, il en est débarassé et je le crois guéri radicalement.

Donné sous mon seing ce 5 juin 1835.
JAS. MILLER.

Maysville, Kentucky, 9 nov. 1835.

La présente est pour certifier qu'ayant horriblement souffert pendant l'espace de 14 ans par suite d'une hernie, je m'adressai à M. Adair, habitant de Kentucky, après un traitement de trois mois, il m'a radicalement guéri, et j'ai porté son bandage sans qu'il me génât en rien dans mes travaux. Mon âge est de 38 ans.

JOHN JACOBS.
Fleming County Kentucky, 19 déc. 1835.

Je certifie que Wm Adair a appliqué un de ses bandages sur mon fils George W. Redden, qui dans 33 jours a été radicalement guéri.

CALEB REDDEN.
Mason, Kentucky.

Je certifie que Wm. Adair a fait l'application de ses bandages sur mes deux fils William et Joseph Clarke qui les ont porté depuis le 23 mai jusqu'au 4 juillet, ce qui fait 42 jours. A cette époque ils étaient parfaitement guéris.

Donné sous mon seing ce 21 août 1835.
T. DANIEL CLARKE.

Je certifie que Wm. Adair m'a fait l'application d'un de ses bandages; que j'ai porté environ deux ou trois mois, et j'eu é.e alors guéri d'une hernie très douloureuse. A présent à l'âge de 68 ans, je travaille sur ma ferme sans difficulté. JAMES INLOW.
Fleming County, Kentucky. 10 fev—15,3ps

M. ADOLPHE PLUCHE a l'honneur de prévenir le public, que devant partir pour France le 15 du courant, il se chargera de toutes espèces de commissions. Il saisit cette occasion pour avertir qu'à son retour on trouvera dans son même magasin un choix de tous les articles de mode de Paris.

Encoignure Conti et Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane. 4 mars—5

AVIS.—Mme. E. LEFEBVRE devant s'absenter incessamment, prie les personnes qui pourraient avoir quelques réclamations à lui faire de les présenter dans le délai de quinze jours, parce que ses chargés d'affaires ne paieront en son absence que ce qui aura été reconnu par elle même avant son départ. Mme. L. prie en même tems les personnes qui lui doivent des comptes arriérés de les solder de suite. 15 mars

A VENDRE pour cause de départ: UN MULATRE âgé de 32 ans environ; d'une bonne constitution, garanti contre les vices et maladies prévus par la loi, lequel a demeuré pendant plusieurs années sur une habitation près de la ville, où il était domestique et cocher, et depuis près de cinq ans qu'il est en ville, il y a alternativement exercé la profession de cordonnier et *dray-driver*: il a régulièrement donné à son maître les sommes que celui-ci a fixées. Cet esclave qui est d'un caractère doux, pourrait convenir pour être cocher et domestique de maison, ou homme de peine et de confiance dans un magasin. Le vendeur le recommande comme méritant un bon maître.

S'adresser rue Royale, No. 116 à Mr. G... qui donnera connaissance des conditions de la vente et qui fera voir l'esclave. 15 mars—3

LE soussigné, jardinier et marchand de graines, au coin des rues Poydras et Gironde (autrefois les jardins et plantations Gravier), à quatre îlets du railroad, dans la rue Poydras, fournit des graines fraîches pour jardins potagers, à des prix très modérés; on peut s'en procurer un seul paquet, une douzaine assortie, ou une boite contenant de 50 à 100 espèces différentes, toutes bien distinctes et avec leurs noms lisiblement écrits, formant un assortiment complet de graines de choix et propres au climat de ce pays, pour jardins potagers.

On trouve aussi chez le soussigné une grande variété de graines de fleurs, annuelles, vivaces, &c.

Plantes et arbustes, par douzaine ou par centaine.
24 fev-3m,1ps S. JOHNS.

LES soussignés offrent en vente: 100 sacs amandes à la princesse; 50 do amandes dures; 15 do noisettes; 100 barriques vin de Marseilles; 30 demi pipes eau de vie de cognac; 100 barils eau de vie américaine; 20 pipes genièvre de Hollande; 5 do rum de la Jamaïque; 100 feuillettes Madère de Marseilles: 50 do Madère de Sicile; 10 demi-pipes vin d'Oporto; 10 feuillettes vin de Lisbonne; 20 do Malaga doux; 8 demi pipes vieux Madère; 4 feuillettes do do; 20 do Xérès; 5 do pâle do; 20 barriques huile de baleine; 20 do do d'automne: 50 barils riz.
10 mars HARROD & QUARLES.

$100 DE RECOMPENSE seront payées à quiconque prouvera quelle est la personne qui recèle le nègre ROBERT, âgé de 14 à 15 ans, ayant une cicatrice sur la joue gauche, de très grands yeux noirs; il avait un carcan quand il est parti, et il n'y a pas de doute que celui qui le débauche, le lui aura ôté, et cinq piastres à celui qui le ramènera chez son maître, rue St. Louis, no 20.

Les capitaines de steamboats sont prévenus de ne pas le recevoir à bord, sous aucun prétexte, sous peine d'être poursuivis selon toutes les rigueurs. 17 mars—3

AVIS.—Attendu que Anacharsis Luminais, shérif du comté des Allemands, est adressé à moi pour obtenir l'annulation de deux cautionnemens souscrits par lui comme shérif susdit, l'un le 16 juin 1832, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec Jean Baptiste St. Amand et Patrice Arroyo, ses cautions; et l'autre le 25 février 1833, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec Godefroy Boudousquié, sa caution.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens, et les hypothèques en résultant, ne seraient pas cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le trois mars mil huit cent trente six, et dans la 60ème. anné de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
(Signé) Martin Blache, Secrétaire d'Etat.
15 mars—90

Ventes par le Shériff.

L. B. Macarty & Etienne Carraby contre Varnum Sheldon.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et vente.

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les numéros 1, 2 et 8, de l'ilet no. 4, sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur.

Les dits lots mesurant savoir (mesure anglaise), No 1 et 2, 34 pieds 6 pouces chacun sur la rue Barthelemy, sur 120 pieds de profondeur.

Le no. 8, 31 pieds 3 pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur 155 pieds 1 pouce et trois lignes de profondeur.

Le no. 1, formant l'encoignure des rues Barthélemy et Casa Calvo, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
10 mars F. BUISSON, sheriff.

L. B. Macarty et autres contre Chs. Hatrel et J T. Even.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.

Vingt quatre lots de terre situés au faubourg Washington et faisant partie autrefois de l'habitation appartenant à David Olivier et Joseph Lombart junr. désignés par les nos. 1 et 11 de l'ilet no. 16, et nos. 1 et 2 de l'ilet no 17, nos 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, et 7, et de l'ilet no 18. l'ilet no. 13 est composé de 12 lots, désignés par les no. 1 et 12 inclusivement. Les dits lots mesurent (mesure anglaise savoir:

Lot no. 1 de l'ilet no. 16, 31 pieds 3 pouces de face à la promenade des Bons Enfans sur 158 pieds un pouce et 1 de profondeur.

Lot no. 11, du même ilet, mesure 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Barthelemy sur 120 pieds de profondeur.

Les lots no. 1 à 2 de l'ilet no. 17 mesurent 36 pieds 5 pouces chacun, de face à la Promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur. (Le lot no 1, formant l'encoignure des rues Bons Enfans et Barthelemy).

Les lots no. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ilet no 18, mesure 30 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Maxent, sur 20 pieds de profondeur, no 14, formant l'encoignure des rues Maxent et Amour.

Les lots no. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ilet no 13, mesurent chacun 31 pieds 1 pouces et 5 lignes de face à la rue Barthelemy, sur 120 pieds de profondeur; les lots no. 1 et 10, formant l'encoignure des rues Barthelemy et Amour, et de l'autre côté des rues Barthelemy et Craps.

Les lots no. 11 et 12 du même ilet, mesurant, chacun 31 pieds 3 pouces de face, l'un sur la rue d'Amour et l'autre sur la rue Craps, sur 159 pieds 10 pouces et trois lignes sur la profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, sans réserve. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
10 mars FRED. BUISSON, shérif.

R. W. Elliott vs. James Flood.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, Jeudi le 24 mars prochain, à une heure de relevée.

Les droits du défendeur à une certaine somme d'argent saisie entre les mains de Cornelius Paulding, comme dus au dit défendeur.

Conditions: comptant.
22 fev F. BUISSON, shérif.

Zenon Orso vs. Veuve Louise C. Orso; Désirée Orso Xavier vs. La même.

COUR DE DISTRICT—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Cour du district du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 26 mars prochain, à 1 heure de relevée.

1o. La négresse nommée Françoise.

Un lot de terre situé rue St. Pierre, entre les rues de Chartres et Royale, mesurant 63 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant
22 fev F. BUISSON, shériff.

Charles Lesseps et son épouse vs. Peter Armstrong.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, en cette ville, le Jeudi 24 Mars prochain, à une heure de relevée, quatre lots de terre, savoir:

Un lot désigné par le no. 8, de l'ilet no. 4, et les trois autres désignés par les nos. 1, 2 et 3, de l'ilet no. 5, au faubourg Washington.

Le lot no. 8, mesure 52 pieds 8 pouces de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Casa Calvo, dont il forme l'encoignure.

Le lot no. 1, est aussi une encoignure, et mesure 53 pieds. 5 pouces 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur, et face à la rue Casa Calvo.

Le no. 2, mesure 47 pieds 8 pouces de face à la rue Casa Calvo, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur

Le lot no. 3, forme l'encoignure des rues Lesseps et Casa Calvo, et mesure 53 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Casa Calvo. Le tout mesure américaine et conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, le 25 Fevrier 1832. Conditions: comptant
22 fev F. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT.—N. B. L. Breton curateur de la Succession de Jean Gravier contre James Lambert.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, Jeudi 24 mars prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg St. Marie, dans l'ilet compris entre les rues de la Commune, Gravier, St. Jean et St. Pierre, le dit lot désigné par le no. 3, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 5 février, 1835, mesure 26 pieds 7 pouces et 5 lignes à la rue St. Jean, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, et borné d'un côté par la propriété de ———Lessassier et de l'autre par le no. 4.

Conditions: La somme de $281 25 cents, avec les intérêt à 5 pour cent, depuis le 26 octobre dernier 1835, et 00 frais de procès, et les frais de l'instance, comptant. L'acquéreur devra se faire charger, pour la balance du prix de paiement d'une somme égale de billets dûs au J mes Lambert, de telle manière que les billets, qui sont dûs le plus tôt, soient payés les premiers, conservant une hypothèque spéciale sur le dit lot jusqu'au entier du dit paiement.
22 fev FRED. BUISSON, shérif.

COUR DES PREUVES.—Les Président, Directeurs & Co. de la Banque de la Louisiane vs. Mde. Lucinda Adams et les héritiers de Jos. Adams.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour des preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le mercredi 30 mars prochain, à une heure de relevée:

1o. Un lot de terre situé en cette paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq de l'ilet no. 12, entre les rues du Canal, Marais, Tréme et Jackson, mesurant soixante pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent vingt pieds entre deux lignes parallèles, mesure française, ensemble la maison de maître qui s'y trouve, ainsi que toutes les autres édifices et améliorations sur le dit terrain.

2o. Un certain lot de terre situé entre cette ville et le faubourg Ste. Marie, désigné par le no quatre dans l'ilet no. 14 sur un plan fait pour l'incorporation de cette ville par Jos Pilié, voyer, à la date du six avril 1818, et annexé à un acte en l'office de Feux de Armas, notaire, du même mois, ledit lot formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais et mesurant au pied français, soixante pieds de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Marais.

3o. La moitié indivise d'une portion de terre dans le faubourg Lafayette, désigné par le no. quinze, ayant deux cent soixante et dix sept pieds de face à la rue Jackson et s'étendant dans la profondeur jusqu'aux terrains appartenant à Louis Foucher, sur la ligne des quelles elle mesure deux cent soixante dix sept pieds quatre pouces, bornée en haut par le lot no. quatorze, sur la ligne qu'elle mesure cinq cent soixante trois pieds cinq pouces cinq lignes et 3-5, en bas par le lot no. dix huit sur la ligne duquel elle mesure cinq cent soixante pieds neuf pouces, huit lignes et 4 5 Conditions—comptant. 27fev FRED. BUISSON, shérif.

Joseph Anglaire contre Alvée Barbier.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi 9 Avril prochain, à une heure de relevée, **Trois Ilets de Terre** situés dans le faubourg Darcantel, en cette paroisse, désignés par les Nos. 72, 73 et 74, sur un plan original dressé par l'arpenteur de la ville, daté du 2 de Mai passé, et déposé en l'étude———Not. Pub.

Lesdits ilets ayant, mesure anglaise savoir:

L'ilet No. 72, compris entre les rues Nlle. Orléans, St. Bernard, Virginius et Léonidas, mesure 319 pieds 8 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Orléans, et la même mesure face à la rue Virginius, et la même do. à la rue Léonidas.

L'ilet No. 73, compris entre les rues St. Bernard, Nouvelle-Orleans, Virginius, et Canal, a les mêmes dimensions.

L'ilet No. 74, compris entre les rues St Bernard, Nouvelle Orléans, Carnot et Brutus, a les mêmes dimensions, chaque ilet contient 12 lots de terre

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de deux billets comme suit: $156 payables le 9 Juin, 1836, et $156 payables le 9 Juin 1837, la balance, s'il y en a une, payable comptant F. BUISSON,
7 mars shérif.

COUR DE PAROISSE.—Jeanne Antoinette Bozonier et autres vs. A. D. Guesnon et autres pour un partage.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville le jeudi 7 avril prochain, à une heure de relevée, un certain lot de terre situé en cette ville, rue Royale entre les rues Toulouse et St. Pierre, mesurant trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds, borné d'un côté par la propriété d'Isidore Labatut et de l'autre par celle du docteur Lemonnier; ensemble la maison en briques et les autres édifices qui s'y trouvent.

Conditions: Un et deux ans de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets endossés à satisfation et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets devront être divisés en coupons, de manière à ce que chaque légataire puisse recevoir sa part immédiatement après la vente.
4 mars FRED. BUISSON, shérif.

Pierre Davergès Senr contre Chs. B. Lanusse.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 16 avril prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, encoignure des rues St. Claude et Ste. Anne, ayant ... pieds soixante pieds de face à la rue St. Claude et ... vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Ste. Anne, plus ou moins de face ou en profondeur, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent—saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant
14 mars FRED. BUISSON, shérif.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, jeudi, 24 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Thomas, âgé d'environ 30 ans, nègre de champ ayant une hernie, autrement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Association Consolidée et hypothèque.

L'acte de vente par Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquereur. 14 mars

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 19 de mars, à midi, à Bourse Hewlett:

Un lot de terre situé sur le chemin du bayou en face de la propriété de M. Milne, mesurant 63 pieds de face au chemin du bayou sur 130 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus, consistant en une maison élevée de terre de 6 pieds, composée de 4 appartemens et deux cabinets, et un vaste grenier où l'on peut faire trois grandes chambres et il y a de belles caves audessous de la maison; avec une cuisine de 4 appartemens, poulailler, pigeonnier, puits avec une pompe et cave; toute la cour est carrelée, il y a un joli parterre au devant de la maison et un beau jardin dans lequel il y a des arbres fruitiers; le tout a été peint dernièrement et est en bonne condition.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 mars—3

PAR J. LEVY.

IL sera vendu samedi prochain, 19 mars, à 10 heures au no 3, rue St. Charles, l'ameublement entier et la batterie de cuisine d'une personne qui renonce à tenir maison. 16 mars—1

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, Samedi, 19 Mars, à midi à la Bourse Hewlett,

UN TERRAIN, situé au coin des rues d'Orléans et des Remparts, de 64 pieds de face à la rue d'Orléans sur 77 de profondeur sur la rue des Remparts, mesure française, plus 3 pieds sur la rue des Remparts, pour les ... de garage. Avec les améliorations, étant une Maison en bois de 4 appartements, bâtie en briques entre poteaux ... à étage, divisée en 4 chambres, ainsi qu'une ... sur le derrière ... terrain, faisant face à la rue des Remparts, louée ... appartements ... sur le côté.—La propriété est estimée pour un ... de $3,000.

Conditions:—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente, par devant L. H. Feraud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. B. D ... s'adresser à Pierre ... No. 143, rue Conti ...

PAR J. LE CARPENTIER.

Vente à l'encan de meubles, argenterie, divers objets, chevaux, voitures, etc.

IL sera vendu jeudi 24 mars 1836, à 11 heures précises du matin, au domicile de M. ..., ... France, rue de l'Esplanade, ... quantité de meubles français et anglais, porcelaine, verrerie, ... argenterie, harnais, ... chevaux, batterie de cuisine, et divers autres objets. Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 17 m

PAR JOSEPH L. CARPENTIER

IL sera vendu, samedi, 19 courant, à 10 heures du matin, à son encan, ... pour compte de qui il appartiendra:

Une balle contenant cent pièces ... de du ... portées et avariées à bord du navire Gerard, ... Taylor, de Brême. 13 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 5 juin 1835, il sera vendu le mardi 5 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, dépendant de la succession de Magdeleine Brazier, f. de c. l.

Un Terrain de 21 pieds 8 pouces de face à la rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison qui empiète de 4 pieds sur le lot voisin qui devra être coupée; et autres dépendances.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 8, 16 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Samedi, 26 mars, à midi à l'Arcade de Banks:

1o. Un lot de terre, situé au faubourg Delord, formant l'encoignure nord des rues Tchoupitoulas et Poeyfarré, de 54 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, de 59 pieds 7 pouces de profondeur sur un côté de 80 pieds 1 pouce 2 lignes sur l'autre, et 50 pieds sur le derrière, mesure anglaise.

2o. Un lot de terre, situé même faubourg, formant l'encoignure sud des rues Tchoupitoulas et Poeyfarré, mesurant 24 pieds 9 pouces à la rue Tchoupitoulas, 97 pieds 2 pouces 7 lignes sur la rue Poeyfarré, 115 pieds 9 pouces 6 lignes sur l'autre ligne, et 67 pieds 8 pouces sur le derrière mesure anglaise.

3o. Un lot de terre, situé dans le même faubourg, mesurant 24 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 115 pieds 9 pouces 6 lignes sur un côté, 125 pieds 9 pouces 9 lignes sur l'autre, et 26 pieds 6 pouces sur le derrière, mesure anglaise.

4o. Un lot de terre, situé dans le même faubourg formant le coin des rues Tchoupitoulas et Delord, mesure anglaise, 110 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 41 pieds 9 pouces sur la rue Delord, 117 pieds 8 pouces sur le côté opposé à la rue Tchoupitoulas et 85 pieds 1 pouce sur le derrière.

5o. Un lot de terre dans le faubourg Saulet, formant le coin des rues Tchoupitoulas et Joséphine, mesure anglaise, de 63 pieds 11 3 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 138 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 mars—5

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 20 Mars 1836, à midi, à l'Arcade de Bank.

72 Lots de Terre de la plus grande valeur, situés à Carrollton et faisant face au chemin de fer.

La situation de ces lots de terre est avantageuse qu'il serait superflu d'en faire ici l'éloge. Le sont contigus à l'hôtel

Les conditions de la vente sont un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18, et 24 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan est exposé à l'Arcade. 19 fev—3ps

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
Vente d'Esclaves pour cause de départ.

IL sera vendu le samedi, 19 mars 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett:

1. Agathe Jacob, nègre créole, âgé de 28 ans, depuis son enfance dans le pays, bon charretier, un peu ...

2. Gros Thom, nègre âgé de 32 ans, bon manœuvre, ... peu charpentier ...

3. Thom dit Thomas, âgé de 22 ans, manœuvre et un peu charpentier, ...

4. Harisson, nègre âgé de 2... ans, ... maçon et enduiseur, bon sujet.

5. Paul, frère de Harisson, âgé de 17 ans, apprenti maçon et bon manœuvre, ...

6. Walker, frère de Paul et Harisson, âgé de 18 ans, apprenti maçon, enduiseur, très intelligent, bon domestique.

7. Peter, nègre, âgé de 16 ans, bon ...

8. Washington, âgé de 16 ans, ...

9. Robert, âgé de 16 ans, ... rhumatisme aux pieds dans l'hiver, bon sujet.

10. Frank, nègre âgé de 14 ans, bon manœuvre.

11. Clara, négresse, âgée de 18 ans, cuisinière et domestique de maison, sachant assez blanchir et faire la cuisine pour un petit ménage.

12. Marie, négresse créole, âgée de 29 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.

13. Julie, négresse de 16 ans, blanchisseuse et domestique de maison avec son enfant Joséphine âgée d'un an.

14. Chater, nègre âgé de 23 ans, mari de Julie, bon maçon, enduiseur et commandeur.

15. Sam Bellow, âgé de 18 ans, manœuvre et domestique de maison.

16. Salomon, âgé de 14 ans, bon manœuvre.

Ces domestiques, élevés en partie par leur maître actuel depuis 8 à 9 ans le pays, parlent anglais et français, excepté les deux petits nègres Frank et Salomon qui ne sont que depuis environ deux ans dans le pays; sont tous garantis des vices et maladies prévus par la loi excepté le nègre Robert, seront vendus à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant F. de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 9 mars

A VENDRE.—Les propriétés suivantes, situées dans la partie la plus avantageuse du faubourg et dignes par leur importance de fixer l'attention des capitalistes et des spéculateurs.

Le bloc entier de cinq magasins à 3 étages, formant le coin des rues Poydras et des Magasins.

La maison et magasin situés dans la rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et des Magasins, occupés maintenant par MM Bier & Steever.

Les deux maisons et lots de terre, dans la rue du Camp, adjacens à l'église de S. Patrick.

La propriété tout entière, située dans les rues Annonciation et S. Thomas, consistant en une vaste maison à deux étages, bâtie en briques, avec jardins, dépendances, écurie, remise, &c. récemment occupée par M. J. ... Reynolds, ainsi qu'une autre maison avec ses dépendances, faisant face à la rue St. Thomas, et tous les lots de terre vacans, adjacens à cette propriété.

Le lot sur la batture, avec un magasin neuf à quatre étages, que l'on y construit maintenant et le magasin à deux étages, élevé sur le derrière du lot et faisant face à la rue du Commerce.

Huit lots de terre faisant face aux rues de la Commune et Philippa.

La maison et les bureaux, situés dans la rue du Canal, au coin de la rue Carondelet.

Plusieurs îlets entiers, situés dans différentes parties du faubourg Livaudais.

S'adresser, pour plus amples informations et pour les conditions à BYRNE, HERMANN & Co.
14 mars—10 rue du Canal

COUR DES PREUVES—Attendu que FRANCISCO TIO a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lymé Da's, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la pétition. Par ordre de la cour.
17 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég des test.

LA société qui existait ... sous la raison de ... Frères ... est dissoute ... A. Fordères ... chargé de la liquidation. Les personnes ... sont prévenues que ... si d'ici à la fin ... du mois courant, leurs comptes ne sont pas payés, seront remis à un homme de loi.
(Signé) D. FORDERES,
A. FORDERES,
10 mars—3 S. FORDERES.